



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

**Commission de Suivi de Site de Toulouse-Ginestous
Compte-rendu de la séance du 6 novembre 2015**

Madame GAY, Directrice de la mission développement durable à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

Madame GAY, demande aux membres de la CSS Ginestous si le compte-rendu de la CSS du 8 octobre 2014 peut être approuvé.

Monsieur MARTIN, du Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine, indique qu'un rapport (page 2 de l'ancien compte-rendu) qui devait être joint au compte-rendu ne l'a pas été.

Madame GAY lui répond qu'en effet c'est un oubli et qu'il sera adressé avec le compte-rendu du 6 novembre 2015.

Monsieur MARTIN indique que les associations souhaitent que les membres du bureau de la CSS Toulouse-Ginestous se réunissent au moins une fois par an.

Monsieur GERMAIN de la DREAL Midi-Pyrénées précise qu'en 2015 le bureau a en effet demandé qu'une réunion se tienne le 7 avril 2015 par rapport à l'accident survenu sur la compostière de Toulouse-Ginestous.

Le problème de fond est que la STEP n'est théoriquement pas l'objet de la CSS.

Madame GAY propose que des réunions techniques puissent se faire au moins une fois par an.

Madame NOURY, France Nature Environnement Midi-Pyrénées, indique que dans le précédent compte-rendu il est question de la commune de Blagnac. Elle est surprise que cette commune soit citée.

Madame GAY lui répond qu'il s'agit de la commune de Gagnac et non de la commune de Blagnac.

Monsieur MARTIN constate que la porosité des réseaux d'assainissement de Toulouse est considérable.

Madame BOUTANT, Toulouse Métropole, lui répond qu'en effet c'est un sujet hors CSS. Les réseaux d'assainissement sont en effet friables. Le sujet sera présenté lors d'une autre réunion.

Monsieur MARTIN se demande, page 4/9, pourquoi des contrôles étaient effectués par la DDPP au niveau des composts.

Monsieur GERMAIN lui répond que les éventuels contrôles qualité sont de la compétence de la Direccte. Il ne sait pas en revanche si de tels contrôles ont été réalisés.

Monsieur MARTIN indique qu'il avait été question l'année dernière que les déchets verts soient utilisés par les services espaces verts de la mairie de Toulouse et souhaite savoir si cette opération est réalisée.

Madame SUSSET lui répond qu'elle n'a pas d'éléments et précise qu'elle va interroger madame DELMOND.

Madame NOURY précise que, concernant la qualité de l'air, il semble indispensable de pouvoir travailler sur la zone géographique.

Monsieur LACLAU, Toulouse Métropole, invite les associations à écrire à Toulouse Métropole sur ce sujet.

Monsieur MARTIN indique que les associations souhaitent avoir connaissance de la qualité de suivi du sécheur et avoir connaissance du coût que cela pourrait représenter de changer ce sécheur.

Monsieur GERMAIN lui répond que sur les 2 établissements, l'incinérateur d'une part et la compostière d'autre part sont réglementés au titre de la réglementation sur les ICPE. L'incinérateur est assujéti à la directive IED ; quant à la compostière, un examen a été fait et cette installation est en deçà des seuils de classement vis-à-vis de cette directive.

Par rapport à la directive IED, il y a un réexamen qui est en cours. Cela fait partie des actions nationales de la DREAL lancées en 2015 et poursuivies en 2016 concernant les rapports de base et les rapports de réexamen.

Monsieur FOLCH, Comité de quartier des Sept-Deniers, se demande si la présentation du bilan qui va être faite est validée par les services de l'Etat et est bien contrôlée.

Monsieur LOISEL, de la DREAL Midi-Pyrénées lui répond que la présentation est de la responsabilité de l'exploitant. La DREAL assure le contrôle des installations classées mais n'a pas vocation à valider ce document.

Monsieur DEPOUTRE, VEOLIA Toulouse-Ginestous, indique que cette présentation est une synthèse d'un certain nombre de rapports. Tous les suivis sont transmis à la DREAL.

I – Présentation du bilan d'exploitation du site de Toulouse-Ginestous 2014

Monsieur DEPOUTRE présente le bilan 2014 de VEOLIA Toulouse-Ginestous.

Monsieur MIRABEL, Association Quartier Minimes, demande de faire apparaître pour les prochaines CSS plus de chiffres au niveau du schéma sur les épandages.

Monsieur DEPOUTRE lui répond par l'affirmative.

Monsieur FABRE, conseil départemental, se demande à quoi correspondent les 14 000 tonnes sur le schéma de la page 8.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que ces 14 000 tonnes représentent les boues brutes de la station de compostage de Ginestous. Cela représente 1 800 tonnes de matières sèches.

Monsieur MIRABEL constate qu'il n'y a pas eu de mesures sur certains mois.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que le bureau d'études n'a pas toujours pu faire de mesures. Véolia a « rattrapé » les périodes (potentiellement les plus importantes en concentration d'ammoniaque) qui n'ont pas pu être analysées. En 2016, la fréquence mensuelle sera respectée.

Monsieur GERMAIN indique que par rapport à l'accident de 2015 sur la compostière, l'arrêté préfectoral va être modifié. Il ajoute que la DREAL a travaillé sur le « retoiletage » de l'arrêté notamment, pour prendre en compte le référentiel de l'arrêté ministériel du 22 avril 2008, l'aspect pollution atmosphérique ainsi que les études odeurs.

Monsieur DEPOUTRE ajoute qu'une étude odeurs a été réalisée en 2014. Les concentrations d'odeurs sont respectées. Un diagnostic complet du site a été réalisé.

Monsieur FOLCH souhaite savoir ce qu'est une unité odeur par m³.

Monsieur DEPOUTRE indique qu'une unité odeur c'est quand on commence à sentir quelque chose. Quand il y a 5 unités odeur, il y a une gêne. C'est un bureau d'études qui est formé pour sentir les odeurs qui intervient. Cela n'a rien à voir avec l'étude de nez.

Monsieur GERMAIN ajoute que cette étude est réglementaire. Il y a obligation de faire une étude de dispersion si le seuil de 20,10⁶ uO_F/h est dépassé. Il invite les membres de la CSS à lire le projet d'arrêté préfectoral.

Madame TILAK, de l'ORAMIP, indique que la concentration perçue par le nez humain est beaucoup plus fine.

Monsieur FABRE souhaite savoir comment et où la perception des odeurs se fait.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que c'est pour cela qu'on fait appel à des spécialistes. La difficulté a été de percevoir où se trouvait exactement le problème des odeurs.

II Point sur les suites du sinistre du 13 janvier 2015 (compostière)

Monsieur DEPOUTRE fait la présentation de l'incendie survenu le 13 janvier 2015.

Madame ROSADO BOULET insiste sur le fait qu'un long travail a été fait par VEOLIA et que la DREAL a également largement contribué à aider VEOLIA suite à cet incendie.

Monsieur DEPOUTRE invite chaque membre de la CSS à visiter l'installation.

Madame GAY souhaite savoir s'il est possible de faire la CSS l'année prochaine sur le site.

Madame ROSADO BOULET lui répond que la CSS pourra être réalisée l'année prochaine sur leur site.

Madame NOURY demande si, par rapport à l'incident, il a été possible de traiter l'ensemble de l'eau qui a servi à éteindre le feu.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que l'ensemble de l'eau a rejoint le réseau d'assainissement de la station de Ginestous. Les équipes d'astreinte ont fait des suivis réguliers du pH. Il n'y a pas eu d'impact.

III L'incinération des boues

Monsieur DEPOUTRE fait sa présentation sur l'incinération des boues.

Monsieur FOLCH se demande sur la dernière colonne, si ce sont les nouvelles unités qui sont utilisées.

Monsieur DEPOUTRE lui répond par l'affirmative.

IV Point sur le traitement des produits médicamenteux et de l'iode 131 en provenance des établissements hospitaliers et notamment l'impact de l'Oncopole depuis octobre 2014

Monsieur MARTIN souhaite savoir s'il y a eu une réponse au courrier de 2010.

Madame ROSADO BOULET lui répond que des études ont été mises en œuvre et qu'entre temps l'installation a été mise en place.

Monsieur MARTIN souhaite savoir si les hôpitaux sont des installations classées.

Monsieur GERMAIN indique que les hôpitaux sont suivis par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Certains hôpitaux peuvent être des installations classées pour des installations connexes (ex. : chaufferies collectives, blanchisserie...).

Monsieur FLOCH souhaite savoir, sur le projet 2016, à quoi va servir l'étude.

Monsieur LACLAU lui répond que cette étude va permettre de mesurer l'efficacité des traitements en discussion avec chaque établissement hospitalier. Cela va permettre de finaliser cette convention. Le but est de confiner cette pollution.

Monsieur FLOCH constate qu'entre 2010 et 2014, on passe de 0,033 à 0,1.

Monsieur DEPOUTRE indique que le ratio reste dans la même plage de valeurs. Il ajoute que 2 contrôles externes conformes ont eu lieu ; les concentrations ont conduit à estimer des flux journaliers.

Monsieur FLOCH souligne que les valeurs moyennes le gênent car elles sont prises sur 2 points géographiques différents. Il se demande si cela n'est pas une manière d'atténuer les chiffres.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que les valeurs nord-ouest et sud-ouest sont séparées. Pour les comparer aux valeurs réglementaires ils font une moyenne. Il précise que Véolia ne cherche pas à atténuer quelque valeur que ce soit.

Madame TILAK précise que l'ORAMIP est une association agréée qui fait des mesures sur l'air et

précise qu'ils ne sont pas un prestataire de Veolia. L'ORAMIP a une convention avec Veolia pour suivre la qualité de l'air dans l'environnement de Ginestous. Elle ne fait pas de mesure sur le site et ne réalise pas de mesure d'odeurs.

Par rapport aux valeurs sur les 2 moyennes, elle partage l'avis de monsieur FLOCH. L'ORAMIP donne les 2 mesures pour pouvoir se comparer au seuil réglementaire, elle partage l'avis de monsieur FLOCH.

Elle ajoute que nous avons un pic l'année dernière et il serait intéressant de travailler avec les acteurs locaux pour voir sur le suivi des dioxines s'il y a des dépassements récurrents ou si cela est ponctuel. Nous voudrions savoir s'il y a des liens de cause à effet. Concernant les dioxines et furanes, il n'y a pas de valeur réglementaire.

Monsieur MARTIN constate que même si les valeurs sont en dessous des valeurs réglementaires, le constat au niveau des poumons au bout de 20 ans n'est pas forcément bon.

Madame TILAK lui répond que l'ORAMIP ne mesure pas que des choses en dessous des valeurs réglementaires. Elle précise que les mesures faites par l'ORAMIP sont faites dans l'air ambiant et pas en sortie de cheminée. On est sur une réglementation différente.

Madame ROSADO BOULET précise que par rapport à la santé publique une étude va être faite en 2016 qui permettra de voir ce qu'on peut trouver au niveau des émetteurs et au niveau de l'usine. On aura une image de la part de diffusion. Cependant elle sera tronquée (par exemple quelqu'un qui va se faire soigner à Purpan et qui habite dans une autre commune).

Monsieur Alain LADUGUIE, représentant des salariés Veolia, indique que les salariés ont les mêmes préoccupations que les associations. Ils sont rassurés sur la dioxine.

Monsieur FABRE indique que, sur le point 2 présenté lors de cette commission, les chiffres augmentent au niveau de la pollution des sols. Sur la répartition des boues sur les différentes filières il semble que l'épandage se redéveloppe. Il souhaite savoir quelles filières vont être privilégiées.

Monsieur LACLAU précise que des réflexions sont lancées afin d'améliorer le rendement énergétique pour répondre à la nouvelle loi de transition énergétique. Toulouse Métropole va délibérer lors du prochain conseil sur la mise en œuvre d'une unité de méthanisation. Ce projet est étudié en ce moment ; la méthanisation permettrait de réduire la quantité de boues, les odeurs, baisser les coûts d'exploitation et générer du biogaz.

Madame NOURY souhaite pour l'année prochaine avoir un état de la qualité des eaux rejetés dans la Garonne. Elle souhaiterait également que Toulouse Métropole fasse une étude sur les rejets médicamenteux.

Monsieur BIZIEN précise que sur les aspects énergétiques, Veolia a réalisé une économie sur les 5 dernières années de 15 %.

Monsieur MIRABEL constate qu'il avait été indiqué lors de la précédente CSS que Veolia souhaitait augmenter l'incinération en passant de 8 000 à 10 000 tonnes incinérées par an. Il souhaite avoir des précisions.

Monsieur LACLAU lui répond que l'arrêté préfectoral est clair. Il faut parler du dimensionnement

des différentes filières. On va définir l'avenir de chaque filière avec un procédé nouveau.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 16h45.

La présidente,
Directrice de mission développement durable de la DDT de
la Haute-Garonne


Danièle GAY

Liste des participants
CSS Toulouse-Ginestous - 6 novembre 2015

Présidence : Madame Danièle GAY, Directrice de mission développement durable à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne.

Collège ETAT :

Monsieur Hervé GERMAIN, DREAL

Madame Candice JOFFRES, DREAL

Monsieur Eric LOISEL, DREAL

Monsieur Jean-Christophe ABADIE, DDT

Madame Magali DUHARCOURT, DDT

Monsieur Fabrice VAYSSE, agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur Alain RIGOUT, mairie de Blagnac

Monsieur FABRE, conseil départemental

Madame FARCY, conseil départemental

Madame Estelle BOUTANT, Toulouse Métropole

Monsieur Jean-Charles LACLAU, Toulouse Métropole

Madame Martine SUSSET, Toulouse Métropole

Collège ASSOCIATIONS :

Madame Noëlle NOURY, France Nature Environnement Midi-Pyrénées

Monsieur Michel FOLCH, Comité de quartier des Sept-Deniers

Monsieur Régis MIRABEL, Association Quartier Minimes

Monsieur Marcel MARTIN, Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine

Collège EXPLOITANTS :

Monsieur Gilbert BIZIEN, VEOLIA Toulouse-Ginestous

Monsieur Loïc DEPOUTRE, VEOLIA Toulouse-Ginestous
Madame Belen ROSADO BOULET, VEOLIA Toulouse-Ginestous

Collège SALARIES :

Monsieur Michel PERLIN, Salarié VEOLIA Toulouse-Ginestous

Monsieur Bernard LANNELONGUE, salarié VEOLIA Toulouse-Ginestous

Monsieur Alain LADUGUIE, salarié VEOLIA Toulouse-Ginestous

Monsieur Pierre BIANNE, salarié VEOLIA Toulouse-Ginestous

Autres personnalités invitées :

Madame Dominique TILAK, ORAMIP

Madame Sandrine CHENIKI, ORAMIP